indrects lives and dans les barils, pour le commerce d'exportation:

Poudre de chasse fine : le kilogramme, 3 fr. 25 au lieu de 4 fr. — Poudre de chasse sur perfine : le kilogramme, 3 fr. 75, au lieu de 4 fr. 50. — Poudre de chasse extraîne : le kilogramme, 4 fr. 25, au lieu de 5 fr. — Les mêmes espèces de poudres de chasse liveges pour l'exportation en boîtes de lerblang, continueront ation en boîtes de ferblanc, continueront à être vendues aux prix fixés par le déret du 29 septembre 1850.

L'Union annonce que le Progrès du Vord est renvoyé devant la cour d'assi-es du Nord, et après avoir énoncé les its qui motivent ce renvoi, elle ajoute: « Nous n'avons pas besoin de rappe-ar les scènes vraiment sauvages qui at-ristèrent alors la ville de Lille.

risterent alors la ville de Lille.

M. Masure sera défendu, dit-on, par M° Laurier, puisque les hautes drules tons dont l'honorent MM. Testelin et Barthélemy Saint-Hilaire n'ont pu obtenir de la justice que le procès fût étouffé.»

de Florentin C... et Louis D..., caba-retier, rue St. Maurice, pour violences envers un agent de police dans l'exencice de ses fonctions.

Delannoy-Bayart, le cabaretier de la place de la Liberté, a dû être dirigé, hier, sur l'hospice d'aliéaés de Lommelut.

Mardi dernier, une jeune fille, Marie G..., blanchisseuse, agée de 18 ans, habitant le quartier du Coq-Français, a tenté de se noyer dans un étang.

On est parvenu à la sauver. Cette infortunée a déclaré que, désespérant de vaincre l'obstination de sa mère qui s'oppose à son mariage, elle avait pris le parti extrême de se donner la mort.

Une affaire assez curieuse s'est prés tée, hier, à la séance du 2° Conseil de guerre, que présidait M. Norrot, lieute-

nant-colonnel du 43° de ligne, Guéry, canonnier au 8° d'artillerie, après les affaires du 18 mars 1871, se rendit à Paris où il servit la Commune, au lieu de rejoindre son régiment ou de regagner ses foyers. D'après l'accusé, c'est la misère qui l'aurait forcé de se mettre aux ordres des insurgés, mais il

nie avoir participé aux divers combats. Le ministère public s'attache, au contraire, à prouver qu'il a servi les pièces en batterie au Moulin-Saquet.

en batterie au Moulin-Saquet.
Après l'entrée des troupes, du 21 au 28 mai 1871, Guéry se sauva vêtu d'habits bourgeois que lui prêta un marchand de vin de Peris, lequel à l'audience vient témoigner des bons antécédents de l'accusé, tout en sachant qu'hi a sevi la commune: Guéry, au lieu de rajoindres son dépèls s'employa chez un industrial des environs de Paris où on l'arrêta le 9 mars 1872. Un second chef d'accusation est donc

ajouté an premier, d'avoir déserté d'un territoire en état de siége.

Ici se place un incident ; un témoin nommé Scheiter, habitant Pantin, vient déclarer que l'accusé a travaillé chez lui pendant tout le temps de l'insurrection. Le commissaire du gouvernement pre-nant la parele, démontre la fausseté de cette déclaration, il donne lecture au té-moin de l'article 361 du code pénal, contre le faux lémoignage, et se réserve d'en requérir l'application de la peine contre Schefter à la cléture des débats. Le président ajoute que si le temoin ne revient pas sur sa déposition, il ordonnerait son rrestation immediate.

Après le réquisitoire du ministère public, qui flétrit avec énergie la conduite de certains soldats de n'avoir servi les insurgés que pour combattre leurs frères d'armes et porter ainsi les armes contre d'armes et porter ainsi les armes contre la France, il requiert contre Guery la peine de mort. La défense, s'appuyant sur les décla-

la defense, s applyant sur les decla-lations du capitaine commandant la bat-terie d'artillerie dans laquelle servait Guery, essaya d'ecarter la terrible accu-sation qui pesait sur son client, qu'il resation qui pesait sur son client, qu'il re-présante comme un homme sans intelli-gence et incapable d'avoir la moindre opinion politique. Il tait également re-marquer que sur l'invitation même du minislère public, son client a fait l'aveu spontané de ses fautes, en déclarant men songère la déclaration du l'émoin Schef-

Les efforts du défenseur, M. Verstaen, obtiennent un succès, et le conseil écar-tant à la minorité de faveur la question d'avoir servi parmi les rebelles armes, condamne Guery à cinq ans de travaux publics pour désertion d'un territoire en état de siège.

Après le prononcé du jugement, M. le président a tait approcher le témoin Schef-ter et lui a adressé une sévère admonestation sur sa fausse déposition, en lui montrant la gravité d'un fait repréhen-sible par la loi, (Mémoriat de Lalle.)

Caisse d'épargne de Roubaix.

Bulletin de la séance du 12 Mai 1872

commes versées par 95 déposants, Fr.14,261 »> andes en rembourse-

AVIS

Il ny aura pas de séance le Dimanche 19 Mai à cause de la solennité de la FETE de la Pentecota.

Conseil municipal de Roubaix.

Présidence de M. Deregnaucourt, maire. Séance du 21 mars

Achat d'un terrain rue de Soubise pour une école de filles.

M. le Malue seumet un rapport du Di-celeur des travaux municipaux : Messicus; 'M. le Directeur des travaux nous a remis

Achat d'un terrain rue de Soubise

Rapport du Directeur:
Parmi les écoles avec asiles à construire, celle qui doit desservir les quartiers du Trichon et de l'Epeule est l'une des plus urgentes. L'établissement de la rue du Midi ne peut recevoir qu'un nombre très restreint d'enfants, et le terrain sur lequel il est construit est trop exign pour qu'il soit possible de l'approprier à l'usage auquel il est employé, sans avoir été spécialement construit pour cela. Dans l'état actuel, le manque de cour et de préau en fait un établissement dans lequel il est peu sain d'agglomérer les enfants et séjà, depuis plusieurs années, on

cour et de préau en fait un établissement dans lequel il est peu sain d'agglomérer les enfants at séjà, depuis plusieurs années, on a reconnu la nécessité de le remplacer par un établissement plus vaste suffisant pour les quartiers populeux qu'il doit desservir, et offrant l'avantage d'un bon aménagement et d'une excellente aération.

Un terrain situé rue-de Soubise, en face de la rue de Rohan, et appartenant aux héritiers Selosse présente toutes les conditions désirables pour y assoir un établissement scolaire convenable, situé au centre de la ville et à promixité de l'Eppeule ; il est difficile de trouver une proprété mieux disposée pour satisfaire aux besoins pressants d'une population obligée, jusqu'à présent, d'envoyer ses enfants à d'assez grandes distances, La contenauge de ce terrain est de 3051 mètres 58 centimètres, présentant un front à rue de 44 mètres 12 centimètres sur une profondeur de 68 mètres.

Sur cette superficie on pourrait exiger:

Une école pour 450 filles

Une école pour 800 enfants

Soit pour 800 enfants

Soit pour 800 enfants Le quartier est sain, la me peu fréquentée quoique avant de nombreux débouchés, et il n'y a pas à craindre que des usines viennent s'installer à proximité, puisque, sur le seul terrain restant vague à côté, en coustruit en ce moment une maison d'habitation.

Les propriétaires consentiraient à la vente Les propriétaires consentiraiont à la vente moyennant, le prix de 12 francs le mêtre, soit pour une somme tatale de 36,618 fr. 96 c. Il serait difficile de trouver, dans des conditions aussi raisonnables, un antre terrain présentant les mêmes avantages.

En conséquence, le soussigné conclut à l'acceptation des offres présentées par les héritiers Selosso.

Roubaix, le 1er mars 1872.

Signé : EMILE MOREAU. Nous vous proposons d'adopter en princis s conclusions de ce rapport et de ler envoy als conclusions de ce rapport et de ler envoyer à la commission des finances pour détermi-ner les ressources qui pour ont être, appli-quées au payement du prix de cette acqui-sition.

M Toulemonde-Nollet dit que l'an cien Conseil et la Commission des écoles s'ét-taient proposé l'achat d'un terrain apparte-nant aux hospices et situé rue des Arts; il ingage la Commission actuelle à se report re la délibération du Conseil municipal dans a séance du 18 juin 1870. H. Le maire propose le renvoi de la question à la Commission des écoles.

Ce renvoi est adopté.

Egout du pont de la gendarmerie

Mr. le maire demande un crédit pour construction d'un égout au pont de la gen-darmerie et renouvellement des eaux du ca-

Messieurs, Nous vous présentous le rapport suivant sur les travaux qui out du être faits d'ur-gence pour remédier à l'infection des eaux du canal,

Egout du pont de la gendarmerie

Rapport du Directeur.

L'infection extraordinaire des eaux du canal ayant ému la population et l'autorité,
la commission départementale d'hygiène a
déclaré qu'il fallait d'urgence empecher tout declare du frailait d'angelos empérais vour rétour des eaux sales au canal. On se mit-donc à l'œuvre immédiatement: Les eaux de la rue de l'Union furent toutes rejetées dans le Trichon, et celles de la rue des Longues-Haies furent dirigées vers la rue de Lannoy, afin de les rejeter dans le Trichon, en p sant par le siphon établi vers le pont de la

armerie. Malheureusement quand, il y a 3 ans, on Malheureusement quand, il ya 3 ans, enconstruisit ce siphon, on dut superposer un nouvel égout à l'ancien égout de la rue de Lannoy, à cause de la grande élévation du niveau du Triehon et du niveau inférieur des caves de la rue de Lannoy; il en résulte qu'au point de jonction des 2 égouts ainsi superposés, une faible épaisseur de maçonuerie les sépara; quand, il y a quinze jours, les eaux des usines Dillies et Afred Motte passèrent par cet écont du siphon. la pression anormale et Dillies et Alfred Motte passèrent par cet égoat du siphon, la pression anormale et subite amena la rupture de la faible paroi construite il y a 3 ans, et les eaux, trouvant un écoulement plus rapide dans l'aucién égoat, s'y précipitèrent et tombèrent dans le canal. Tout écoulement par le syphon cessa tout à coup. Par ce fait le remède était devenu pire que le mal.

Les opérations du mois de mai sont qui l'entre de suivit cet accident, on vies par MM. Charles Bourbier et C.Pollet, directeurs.

— Dans la nuit qui suivit cet accident, on rechercha l'ancien égout à l'endroit où il se lette dans le canal; on le boucha par une maçonnerie au comment, puis on attendit le se jette dans le canal; on le boucha par une maçonnerie au ciment, puis on attendit le moment où les usines recommençaient à marcher. Lorsque les eaux arrivèrent, elles refluèrent dans le siphon qui fontionna de nouveau, mais les caves des riverains s'emplirent d'eau en un clin d'œil; de sorte qui l'allut se hater d'enlever la maçonnerie d'exte pendant la muit.

Le casstait pressant, la commission décida alors la suppression du siphon, et sou remplacement par un égout traversant le pont de la gendarmerie. A cause du niveau du Trichon, cet égout dut être poursuivi jusqu'à la rue de la Tuilerie sur une longueur de cent cinquante mêtres environ.

Les travaux ont nécessairement été exécutés par voies de régie économique, et la dépense totale, en y comprenant les divers travaux exécutés dans les rues de l'Union et de Lannoy, s'élève à la somme de cinq mille francs, dont le détail est joint au présent apport.

Rouhaix, le 8 mars 1872.

rancs, dont le détail est joint au present rapport.
Roubaix, le 8 mars 1872.
Signé: EMILE MORBAU.

En conséquence du rapport qui précède, l'administration propose au conseil le vote d'un crédit de 5,000 fr. pour l'exécution des travaux, plus un crédit éventuel de 2,000 fr., pour le renouvellement des eaux qui doit être opéré simultanément par les machines appartenant à la société du canal de l'Espierre et par celles appartenant au canal l'Espierre et par celles appartenant au canal de Roubaix, ainsi que pour d'autres frais relatifs à cette opération: ensemble 7,000 fr. à imputer sur le budget supplémentaire fr. à imputer sur le budget supplémentaire de 1872.

M. Toulemonde-Nollet demande si,

avant de faire l'aqueduc, qui empechera le passage des bâteaux, on n'aurait pas dû s'assurer de l'acquiescement des propriétaires

M. le Maire répond que ces démarches ont été faites : la plupart des propriétaires riverains ont donné leur adhésion, et l'on est en voie de s'entendre avec les autres; la commission des eaux a été saisie de la

Le crédit de 7,000 fr. est voté.

Cour d'assises du Nord.

Présidence de M. Dunem, conseiller — Ministère public : M. Lerov.

Audiènce du 13 mai.

Faux en écriture de commerce.—Le nommé D. . . employé de commerce à Tourcoing, accusé de faux en écriture de commèrce, est déclaré non coupable et immédiatement mis en libené.

Défenseur, M° de Beaulieu.

Fausse monnaie.— L'accusé n'a que dirmit ans; il se nomme Antoius Duflot, né à Fe ain, où il est ouvrier. Il n'a pas encore su le condamnation, mais les renseignements donnés sur son compte lui sont très-défavorable. L'accusation lui reproche la fabrication et l'amission à Fenain d'un certain nombre de publique l'accusation lui reproche la fabrication et l'amission à Fenain d'un certain nombre de publique de l'amission à Fenain d'un certain sombre de Napolson III, de Léopold III et de Victor-Emmanuel. Deflat reconnait avoir émis cerpièces fausses, mais il prétend les avoir trouvées dans un hois aines que tous les ustensimes inses inses que tous les ustensimes de la contrain de la comment de la sses, mais il prétend les avoir trou un hois sinsi que tous les ustensi aires à leur fabrication découverts de.

Recount coupable d'émission de annue Duffat est condamué à cinq ans la réclusion, le jury ayant admis en sa mention des circonstances atlénuan-

ur, Me Edouard Legrand.

Audience du 14

Audience du 14
Ministère public. M. Laroy, substitut.
Vols qualifés. — Le 26 février dernier,
un marchand fripier de Lille vint déclarer
à l'un de MM. les commissaires de pulicé de
Roubaix qu'il avait acheté de différentes
personnes des marchandises dont la provenance lui paraissait suspecté.
Cette déclaration amena l'arrestation des
trois accusés: Désiré Dervaux, âgé de
33 ans. né à Perc (Relicipale), printre et vi-

Cette déclaration amena l'arrestation des trois accusés: Désiré Dervaux, agé de 33 ans, né à Pecq, (Belgique), peintre et vitrier à Roubaix; Jules Dervaux, agé de 36 ans, né à Pecq, également peintre et vitrier à Roubaix; Valérique Dosseune, femme Stockmann, agée de 36 ans, née à Aubencheul-aux-Bois (Aisne), lessiveuse à Roubaix. A la suite de cette arrestation, Désiré Dervaux comparaît aujourd'hui sous la préventiond avoir soustrait des effets d'habillement à Roubaix, savoir le 9 février 1872, chez un sieur Lagache; le 11 du même mois, chez les demoiselles Réquillart; le 13 chez un sieur Dubus; enfin, le même jour chez une dame Thiers.

Tous ces vols sont qualifiés. Jules Dervaux,

Tous ces vols sont qualifiés. Jules Dervaux son frère, est accusé de complicité ou de recel dans le premier et le dernier de ces vels, ou de recel dans le second; la femme Stock-mann, de recel des objets ou d'une partie des

objets volés. Ils sont condamnés : Désiré Dervaux, six ans de travaux forcés; Jules Dervaux, à cinq ans de réclusion; la femme Stockmann à trois ans de prison, le jury ayant admis des circonstances atténuantes en faveur des

deux derniers accusés. Défenseurs, M° Bavière, Desjardin et Le-mercier-Mousseaux.

Attentats à la pudeur sans violence sur des filles agées de moins de 13 ans. Isidore Witterronglel, àgéede 29 ans. tis-serand, né à Gand (Belgique), démeurs nt à Roubaix, a, été condamné à cinq ans d'em-

prisonnement. Circonstances atténuantes. Défenseur, M° de Chateaux.

Andience du 3 mai 1872

Présidence de M. DUHEM.

Ministère public : M. PREUX, avocat-général. affaire. - VOLS QUALIFIES BY ABUS DE

CONFIANCE QUALIFIÉ. Charlotte Haumont entra le 45, août 1874 comme demoiselle de magasin chez Mee veuve Gillard, marchande d'étoffe à Maubeuge Peu de temps après, le nommé Victor Magnies fut admis dans le même établissement comme commis de magasin Mee Gillard sortait d'une

Charlotte Haumont d'abord, et bientot sœur Malvina et Magnies, paraissent avoir songé à tirer parti de cette situation pour dépouiller la veuve Gillard. A cet effet, ils se

dépouiller la veuve Gillard. A cet effet, ils se mirent en rapport avec la veuve Haumont et Hubert Haumont qui recélaient et utilisaient les effets dérobés.

Ils se concertaient pour persuader à Mandillard que son mani leur apparaissait et prescrivait à sa femme certains pélérinages sous peine des plus grands malheurs pour elle et son enfant.

Ces manœuvres paraissent avoir tellement ébranlé l'intelligence de Mandillard, qu'elle se serait trouvée complétement sous l'empire des personnes de son encourage. Charlotte et Malvina Haumont en profitèrent pour extorquer souvent de l'argent à leur maîtresse, à l'effet de laire sur l'ordre de M. Gillard, divers voyages et pélérinages, notamment à Rome.

De son côté, Mme Gillard faisant de fréquen-

De son côle, Mou chilatu laisant le la tes absences pour aller, elle aussi, en pélérinage.

Les accusés en profitérent pour se livrer dans la maison à des orgies et à des excès de table; on estime à plus de 200 le nombre des bouteilles de vin ainsi consommées.

De plus on dévalisait sur une large échelle, le magasin de Mine Gillard.

C'est sous l'inculpation de ces faits que Magnies Victor, Haumont Malvina, et Haumont Hubert comparaissent devant la justice.

La VeHaumont et Charlotte Haumont sont

fugitives, Défenseurs: Pour Magnies, Me Allaert.

Pour Malvina Haumont, Me D'Hooghe.

Pour Hubert Haumont, Me Van Cassel.

Dernières Nouvelles

Le Journal officiel publie un décret annulant la délibération par laquelle le Conseil général du Var a émis les vœux

1º Que la République soit définitivement proclamée; 2º Que le Gouvernement et l'Assemblée se préoccupent, avant tout, de la libération du

preoccupent, avent, territoire;
3° Que tous les condamnés pour crimes ou délits politiques commis depuis le 4 septembre soient amnistiés;
i° Que l'état de siège soit levé à Paris,

5º Que le gouvernement fasse connaître la vérité à la France sur les expiralations, et notaminant sur la reddition de Metz. Lyon et Marseille:

Commerce

(Dépèche de MM. Kablé, Beswillwald et preprésentés par M. Bulteau Desbonnet.) Ventes: 500 b.; marché ferme, prix

Liverpool, 16 mai.
(Dépèche de MM. Kablé, Boswillwald et et représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)
Ventes : 12,000 b. au plus : marche

Recettes de la semaine : 11.000 b.

HAVRE. - Mercredi 15 mai 1872. quelques affaires qu'on marchandait hier au ir sont venues à la cote ce matin avec un sez bon nombre d'autres lots, formant un total denyinon 700 b, a midi. Il s'est traité depuis de floc de 90 b, comra dispinibles à fr. 94. En somme, les ventes vont à près de 1,700 b. Les cours sont très fermes aux

On a parlé d'Oomra à livrer par navire, nais rien de positif n'est venu à notre con-

naissance. Le terme a encore avancé : en Louisiane, août seul, et jui let août septembre ont sté-payés 134 fr. On a fait aussi du décembre à 126 fr. On reste vendeur de Louisiane juillet-août septembre de 134 à 135 fr. Liverpool vient avec des affaires actives : 20,000 b., avec faveur nouvelle aux ven-

A Londres, l'amélioration qui s'était pro-duite des lundi, a continué hier et il s'est traité passablement d'affaires tant pour dis-

traité passablement d'affaires tant pour disponible que pour livrable, avec avance de 1/8 sur celui-ci. On cote Bengale fairs 5 2/8 à 5 1/2, Scinde 5 3/4, Cocanadah 6 3/4, et Tinnivelly 7 d. On recevait le Gladstone; de Tuticoric, avec 4,549 b.

Nous cotons:

Très ord. Louisiane
Low Midd. Louisiane en mer dito en charge 136 N
Ordinaire Fernamburg 128 —
Bon ordinaire Oomra 98 Bon ordinaire Comra
New Comra, en charge et en mer
Bon ordin. Tinnivelly
Ordinaire Cocanadah
Bon ordinaire Bengale 105 · N

Marché calme sans changement. -Bengale fair 5 3/4 d. coût et fret Londres.

Tissus et files tres-fermes. - Frets en baisse.—Change: Traités de banque 6 mois de vue 1 s., 11 1/6, sur Paris 2 fr. 43.

Manchester 14 mai. Bonne demande générale au cours de mard dernier. Les producteurs de-mandant de la hausse, les opérations sont limitées,

Biverpool, 14 mai. Ventes 15,000 by dont 11,000 b. pour la filature Amérique livraison juillet 11 1/16 Quara cap mars 8 3/8, février 8 1/4 Bengale février 5 1/2. Amérique 11 à 11 1/4. Oomra 8 1/8.

longue maladie qui avait apporté dans sa personne un tel ébrantement que son esprit enrore affaibli, était accessible à certaines hallucinations.

Charlets Haumont d'about et high a

Coton Pernamby 100 soile fr. 122.80, franco à bord.

Ventes 20,000 b., demande ac Venles 20,000 b., demande activausse 1/16 sur disponible, livrer tern Louisiane 414 1/2 11 1/16. Dholler 3 1/4, livrer 8 7/16.

Recettes hier 2,800 b.

PARIS, 11 mai. — Milent. Our ques cours sont en hausse sur notre marche mais le courrier du Have ne signale pas de modifications biens sensibles. On attend toujours avec impatience la reprise sérieus des affaires. Les capitaux se tienient encer cachés, leur apparition sur la place est riverment désirée, car elle aurait certainement pour effet de donner aux transactions un plus grand développement.

Cuivre affiné, 240 francs.
Cuivre en planches (rouge) 185 à 100 de l'eux bronze, 150.

Feraille de cuivre, 128.

Etain banca, 390;

Etain anglais, 376.

Etain anglais, 376.

Etain détroit, 372.

Le zinc est toujours au cours de 30 fraid Le zinc laminé, 75.

Le zinc vieux, 40.

Les fontes sont de 12,50 à 151 de 21 de

pointes no 18 cotes de 41 st al 100 k.

Le chaine montre également une tendance marquée à la hausse.

Dans le Nord, l'écart de 20 fr. entre les classes pour les fers de petits échantillens est rélable dans toutes les formes. Le tentre les numeros ou qualités et perié à annuelles numeros ou qualités et perié à

est relair dans toutes les arress de la entre les numeros ou qualités est pere a 30 fr.

Le fer au coke se tient à 270 fr. et on cont qu'il montre au pore.

A Montataire, les toles puddies ordinaires valent 360 fr. la fonne.

En Belgique la machine au coke n. 2 y au 1370, la qualité supérious 220

Les fits pour print à 20 se paint 330 fr. les fits pour print à 20 se paint 330 fr. la pointe est cotée 420 fr. le n. 20.

A Charlaroi, la fonte d'alfanage de 17 de 18 fr. les freille for fort vaut de 11 à 11 50, la fonte d'affinage ordinaire de 10 à 10 fr. la fonte de moulage de 15 50 à 15 fr.

Les fers fondus n. 2 se vendent 4 250, les feuillards, très rares, sont tenus à 30 se les feuillards, très rares, sont tenus à 30 se les marchés anglais sont les les marchés anglais sont les les hematites de Bessemer première quality sont 100 fr.

A Middlesbrow, la fonte n. 3 disponit est

180 fr. Middlesbrow, la fonte n. 3 disponi est à 125 ; à livrer, en automne prodemande de 118 75, à 122 50.

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSIO (ANONYME)

Capital: 5,000,000 francs
iége social: 57, rue Taithout, Pa

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ:

Paritcipation aux emprunts publics Prets et avances sur titres. (Mêmes nu

Paiements de tous coupons.
Paiements de tous coupons.
Placement permanent d'obligations et bitrages avec toutes valeurs.
Achat et vente de toutes valeurs en Banq Opération de Bourse au comptant et à t me (courtage officiel). Renseignements guits sur toutes valeurs françaises et étra

Le Président du Conseil d'administrat N. Lefebbre-Duruflé, G. O.

Etablissement Louis LEGRAN CONCOURS INTERNATIONAL

EXPOSITION DE PRODUITS HORTICOLES

les 19, 20, 21 Mai 1872. A LA LIBRAIRIE ALFRED REBOUX,

MOIS DE MARII
De N.-D. DE LOURDES
Abréga de Noire-Dame de Lourdes

Divise EN 31 lectures Avec une prière spéciale à la fin de chaque lecture.
Par HENRI LASSERBE

MOIS DE MARIE

SUR TRENZE MYSTERES
DE LA TRES SAINTE-TIETGE
Par le R.P. AL. LEVEBURE
de la Compagnio de Jiene.